

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

**Délibération n° 2013- 11**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif  
Principal de l'exercice 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CANDAU délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2012 de Madame le Receveur,
- et le compte administratif de la commune pour l'année 2012 dressé par Monsieur Yannick BOUBEE, Maire,

**1° Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :**

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions 4 ( M Lacabanne, M Boyrie, Mme Aguado, Mme Mazoué )

Préfecture des  
Hautes-Pyrénées

- 4 AVR. 2013

ARRIVÉE

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	64 334.47	0.00		376 114.37	64 334.47	376 114.37
Opérations de l'exercice	2 990 560.50	1 966 390.80	4 408 609.44	5 389 332.19	7 399 169.94	7 355 722.99
Totaux	3 054 894.97	1 966 390.80	4 408 609.44	5 765 446.56	7 463 504.41	7 731 837.36
Résultat de clôture	<b>1 088 504.17</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 356 837.12</b>	<b>0.00</b>	<b>268 332.95</b>
Restes à réaliser	1 053 976.87	977 286.00			1 053 976.87	977 286.00
Totaux cumulés	2 142 481.04	977 286.00	0.00	1 356 837.12	1 053 976.87	1 245 618.95
<b>Résultats définitifs</b>	<b>1 165 195.04</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 356 837.12</b>	<b>0.00</b>	<b>191 642.08</b>

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Compte Administratif exercice 2012: Vote du Conseil Municipal :**

Exprimés 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Aguado, Mme Mazoué).



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 12**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**BUDGET DE LA COMMUNE - REPRISE DES RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2012**

Le conseil municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2012 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2012	- 1 024 169.70
2- Résultat d'investissement antérieur	-64 334.47
3- Résultat cumulé	<b>-1 088 504.17</b>
4-Restes à réaliser Dépenses	1 053 976.87
5-Restes à réaliser Recettes	977 286.00
6-Résultat cumulé	<b>- 1 165 195.04</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
1-Résultat de fonctionnement 2012	980 722.75
2-Résultat de fonctionnement antérieur	376 114.37

3-Résultat cumulé	<b>1 356 837.12</b>
<b>Le conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0.00 1 356 837.12
b/ résorption du déficit d'investissement	- 1 165 195.04
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	191 642.08
<b>Inscriptions au budget N+1</b>	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	1 088 504.17
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	1 165 195.04
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	191 642.08
Restes à réaliser dépenses	1 053 976.87
Restes à réaliser recettes	977 286.00

Vote :

Exprimés : 29

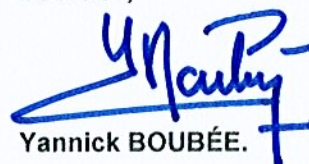
Pour : 23

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué)

Abstentions : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)



P.C.C.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 MARS 2013

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2013**

**Le Conseil Municipal**

vote :

exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

**fixe les taux des taxes locales pour l'année 2013 comme suit :**

TAXES	Bases d'imposition 2013	Taux votés Pour 2013	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	10 810 000	12,94 %	1 398 814
Taxe Foncière (bâti)	7 098 000	18,24 %	1 294 675
Taxe Foncière (non bâti)	29 100	59,70 %	17 373
Produit fiscal attendu			2 710 862

Coefficient de variation des taux : 1,012443.

Préfecture des Hautes-Pyrénées

- 4 AVR. 2013

ARRIVÉE



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

*Y. Boubée*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 14**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURLAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2013**

Monsieur Faure, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2013.

**La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 623 923.08 € est soumise au vote du Conseil Municipal :**

- ⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;
- ⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

**Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011- charges à caractère général** **1 117 000 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 012- charges de personnel** **2 300 000 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 014 – atténuation de produits** **13 870 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 65- autres charges de gestion courante** **890 330 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

Détail des subventions en annexe.

**Compte 6574- Subvention associations, personnes privées** **247 640 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué)

**Chapitre 66 – charges financières** **220 000 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 67- charges exceptionnelles** **700,08 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**022- dépenses imprévues** **25 000 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**023- virement à la section d'investissement** **953 446 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**042- opération d'ordre entre section** **103 577 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Recettes de fonctionnement**

**Chapitre 013- atténuation de charges** **250 000 €**

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 70 – produits des services** **99 200 €**

vote : exprimés 29

Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 73- impôts et taxes** **3 347 031 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 74- dotations et participation** **1 520 000 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 75- autres produits de gestion courante** **181 000 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 76 – Produits financiers** **50 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**77- produits exceptionnels** **35 000 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 706 481.04 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.**

**dépenses d'investissement**

**-16 – Emprunts et dettes assimilées** **364 000 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**-27 –autres immobilisations financières** **1 000 €**

vote : exprimés 29  
Pour 23  
Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**- déficit reporté** **1 088 504.17 €**

**- Opérations d'équipement** **4 252 976.87 €**

**- restes à réaliser** **1 053 976.87 €**



## détail des opérations d'équipement

<b>102- acquisitions</b>	<b>30 000 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>103- extension cimetièrè Nord</b>	<b>54 000 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>104- bâtiments communaux</b>	<b>445 700 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>105- complexe sportif</b>	<b>10 700 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>106- voirie et aménagements urbains</b>	<b>472 600 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>107- voirie rurale-forêt</b>	<b>16 000 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>108- éclairage public</b>	<b>40 000 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>113- ORU Centre Est</b>	<b>0 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>115- Espace Multisports</b>	<b>2 130 000 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	
<b>116- Hameau des Joulanes</b>	<b>0 €</b>
vote : exprimés 29	
Pour 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)	

## recettes d'investissement

13-subventions d'investissements	731 977.00€
16- emprunt	930 000€
10-dotations, fonds divers, réserves	245 000€
1068- excédents de fonctionnement capitalisés	1 165 195.04€
16-Restes à réaliser	977 286 €
021-virement de la section de fonction.	953 446 €
024- produits des cessions	600 000 €
040- opérations d'ordre entre section	103 577 €

vote : exprimés 29

Pour 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Le Conseil Municipal, fixe un programme d'emprunt de 930 000 € pour financer les dépenses d'investissement 2013.**

vote : exprimés 29

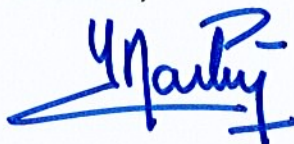
Pour 23

Abstentions : 0

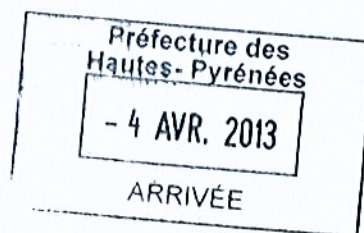
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.

**Le Maire,**



**Yannick BOUBÉE.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

**Délibération n° 2013- 15**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif des  
Transports Scolaires de l'exercice 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CANDAU délibérant,

- sur le compte de gestion du budget des Transports Scolaires de l'exercice 2012 de Madame le Receveur,

- et le compte administratif pour l'année 2012 dressé par Monsieur Yannick BOUBEE, Maire,

**1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :**

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions 4 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué).

Préfecture des  
Hautes-Pyrénées

- 4 AVR. 2013

ARRIVÉE

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	159.26	0.00	159.26
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	93 718.64	94 024.65	93 718.64	94 024.65
Totaux	0.00	0.00	93 718.64	94 183.91	93 718.64	94 183.91
Résultat de clôture	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>465.27</b>		<b>465.27</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00				
Totaux cumulés	0.00	0.00		465.27		465.27
Résultats définitifs	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>465.27</b>		<b>465.27</b>

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Compte Administratif Budget Transports Scolaires exercice 2012: Vote du Conseil Municipal :**

Exprimés 27

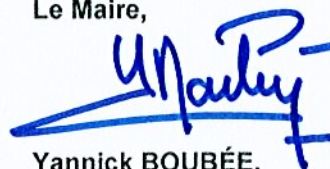
Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué).



P.C.C.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 16**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES - REPRISE DES  
RESULTATS DE L'EXERCICE 2012**

**Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2012 et de leurs affectations.**

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2012	0.00
2- Résultat d'investissement antérieur	0.00
3- Résultat cumulé	0.00
4- Restes à réaliser Dépenses	0.00
5- Restes à réaliser Recettes	0.00
6- Résultat cumulé	0.00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
1- Résultat de fonctionnement 2012	306.01
2- Résultat de fonctionnement antérieur	159.26
3- Résultat cumulé	465.27
<b>Le conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0.00 465.27
b/ résorption du déficit d'investissement	0.00
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	465.27

<b>Inscriptions au budget N+1</b>	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	0.00
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	0.00
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	465.27
Restes à réaliser	0.00

**Vote :**

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué).



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 17**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**BUDGET annexe des TRANSPORTS SCOLAIRES  
EXERCICE 2013**

Monsieur Faure, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe des Transports Scolaires pour 2013.

**La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 104 465 € est soumise au vote du Conseil Municipal :**

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

**Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011- charges à caractère général 79 465 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions 0

Contre : 6 ( M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 012- charges de personnel 25 000 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions 0

Contre : 6 ( M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Recettes de fonctionnement**

**Chapitre 70 – produits des services** 14 000 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 ( M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 74- dotations et participations** 90 000 €

Exprimés : 29

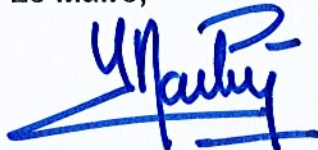
Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 ( M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.





- 4 AVR. 2013

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 18**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget annexe Blanche Odin de l'exercice 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Louis CANDAU délibérant,

- sur le compte de gestion du budget annexe Blanche Odin de l'exercice 2012 de Madame le Receveur,

- et le compte administratif pour l'année 2012 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

**1°/ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :**

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions 4 ( M Lacabanne, M Boyrie, Mme Aguado, Mme Mazoué)

**1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,**  
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	3 063.00	0.00	0.00	4 779.48	3 063.00	4 779.48
Opérations de l'exercice	3 126.47	3 063.00	1 659.81	8 139.86	4 786.28	11 202.86
Totaux	6 189.47	3 063.00	1 659.81	12 919.34	7 849.28	15 982.34
Résultat de clôture	<b>3 126.47</b>			<b>11 259.53</b>		<b>8 133.06</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	3 126.47	0.00	0.00	11 259.53	0.00	8 133.06
<b>Résultats définitifs</b>	<b>3 126.47</b>			<b>11 259.53</b>		<b>8 133.06</b>

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2012: Vote du conseil municipal :**

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions 4 ( M Lacabanne, M Boyrie, Mme Aguado, Mme Mazoué)



P.C.C.  
Le Maire,

*Yannick Boubée*  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 19**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Budget annexe blanche ODIN: Délibération sur la reprise des  
 résultats de l'exercice 2012**

**Le conseil municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2012 et de leurs affectations.**

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2012	- 63.47
2- Résultat d'investissement antérieur	-3 063.00
3- Résultat cumulé	<b>-3 126.47</b>
4-Restes à réaliser Dépenses	0.00
5-Restes à réaliser Recettes	0.00
6-Résultat cumulé	<b>-3 126.47</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
1-Résultat de fonctionnement 2012	6 480.05
2-Résultat de fonctionnement antérieur	4 779.48
3-Résultat cumulé	<b>11 259.53</b>
<b>Le conseil municipal décide des affectations suivantes :</b>	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	11 259.53
b/ résorption du déficit d'investissement	-3 126.47
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0.00
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	8 133.06

<b>Inscriptions au budget N+1</b>	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	3 126.47
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	3 126.47
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	8 133.06
Restes à réaliser	0.00

### Vote du conseil municipal :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat).



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 20**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**BUDGET annexe BLANCHE ODIN EXERCICE 2013**

Monsieur Faure, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2013.

**La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 15 515 € est soumise au vote du Conseil Municipal :**

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés ( 013) et des autres chapitres.

**Dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 011- charges à caractère général** **10 795 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 66 – charges financières** **1 460 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**Chapitre 023 – virement à la section d'investissement** **3 260 €**

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0  
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

### Recettes de fonctionnement

**Chapitre 75- autres produits de gestion courante** 7 382 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 386 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.**

### Dépenses d'investissement

**chapitre 16- remboursement emprunt** 3 260 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

### Recettes d'investissement

**1068 – excédent fonctionnement** 3 126 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)

**021 – virement de la section de fonctionnement** 3 260 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M. Lapalisse, Mme Mauhourat)



P.C.C.  
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

**Délibération n° 2013- 21**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le  
versement de la subvention communale**

Madame DORGANS, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Madame DORGANS propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention vous est transmise en annexe).

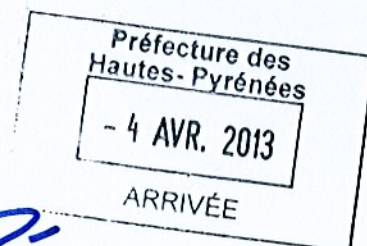
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour une durée d'un an.**



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mars 2013

**Délibération n° 2013- 22**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Voie de desserte du quartier Saint Martin : attribution du marché**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'un marché en procédure adaptée, a été lancé pour les travaux de création de la voie de desserte du quartier Saint Martin.

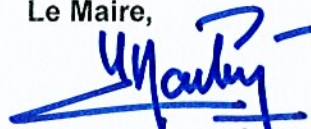
Suite à la réception des plis, à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, à la mise au point et à négociation, Monsieur FAURE propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant total avec option de 344 161.93 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir l'offre de la société Colas pour un montant de 344 161.93 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 23**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Eclairage public 2013 : voie de desserte du quartier Saint Martin**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2013 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux de création d'un réseau d'éclairage public de la voie de desserte du quartier Saint Martin.

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	6 860.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	35 000.00 €
Total	41 860.00 €

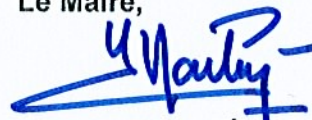
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 35 000 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget.

- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 24**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Habilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale  
des Hautes-Pyrénées pour lancement d'une procédure relative à la  
négociation d'un contrat groupe couvrant les risques statutaires**

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint expose :

- l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu des textes régissant le statut de des agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques. Les collectivités intéressées se rattachent au contrat groupe conclu par le Centre de Gestion si les conditions et taux leur paraissent avantageux ;
- que la présente délibération n'engage en aucune façon la collectivité à conclure un contrat d'assurance. La collectivité se réserve le droit de ne pas souscrire au contrat proposé à l'issue de la procédure qui sera menée par le Centre de Gestion si les taux et conditions générales du contrat groupe ne sont pas jugés satisfaisants.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par

les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **de charger le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées de négocier un contrat groupe couvrant les risques statutaires, à adhésion facultative, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve le droit d'y adhérer ;**

Les risques suivants devront être couverts en tout ou partie :

- pour les agents CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, congé longue maladie, maladie longue durée, maternité-paternité-adoption ;
- pour les agents IRCANTEC : accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption ;

Pour chacune de ces deux catégories d'agents, les entreprises d'assurance consultées devront proposer une ou plusieurs formules à la collectivité ;


Le contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée : 4 ans, à partir du 01/01/2014
- Régime du contrat : capitalisation



P.C.C.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 25**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Contrat d'assurances des risques statutaires : avenant n°1**

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose que le Conseil Municipal réuni le 12 novembre 2012 avait autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au contrat d'assurances des risques statutaires. Or il s'est avéré par la suite que le pourcentage transmis par l'assureur était erroné (3.80% en lieu et place de 4.74%). Il convient donc de délibérer à nouveau en tenant compte du pourcentage exact comme suit.

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose que par délibération en date du 18 décembre 2009, la Commune d'Aureilhan avait adhéré au contrat groupe « risques statutaires » conclu avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées et Gras Savoye AXA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de quatre ans aux conditions suivantes : taux de 4,74 % pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1,12 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Par courrier en date du 16 juin 2012, le Président du Centre de Gestion a informé la Commune que l'assureur du contrat groupe a révisé le taux de cotisation pour les agents CNRACL portant celui-ci à 5,35% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'assureur prend ainsi en compte les conséquences de la réforme des retraites du 10 novembre 2010 (allongement de la durée de cotisations) sans tenir compte de la sinistralité qu'il a décidé de ne pas intégrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir son adhésion au contrat groupe « risques statutaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées et d'accepter la nouvelle tarification prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de un an dans les conditions suivantes : taux de 5,35% pour les agents CNRACL (tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire).  
Le taux des agents Ircantec reste sans changement.
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.



P.C.C.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 26**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Dénomination de la voie située entre la rue Floréal et la rue des  
Templiers : rue Nivôse**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que suite à la création d'un lotissement entre la rue Floréal et la rue des Templiers, une voie a été réalisée et il convient désormais de la dénommer. Le nom de « rue Nivôse » a été proposé à la Commission Urbanisme qui a entériné ce choix lors de sa séance du 21 mars 2013.

Monsieur ALONSO propose donc au Conseil Municipal de dénommer cette voie « rue Nivôse ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat), décide :**

- De dénommer la voie située entre la rue des Templiers et la rue Floréal « rue Nivôse ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



- 4 AVR. 2013

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 27**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Cession de la parcelle cadastrée AN n°9 à la zone artisanale  
à la SCI Voudit**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la SCI VOUDIT souhaite procéder, à l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 9 (lot du lotissement artisanal situé rue de l'Industrie). Les services de France Domaine évaluent le prix de cette parcelle d'une superficie de 1 450 m2 qui comporte un bâtiment industriel à 75 000 € (avec une marge de d'appréciation possible de 10% à la baisse comme à la hausse). Après négociation avec l'acquéreur, celui-ci a accepté un montant de 72 500 €.

Monsieur FAURE propose au Conseil Municipal d'autoriser la cession de cette parcelle au prix de 72 500 € à la SCI VOUDIT représentée par Monsieur Philippe LACOSTE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AN 9 d'une contenance de 1 450 m2 et comportant un bâtiment à la SCI VOUDIT au prix de 72 500 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 29 mars 2013**

**Délibération n° 2013- 28**

Date de la convocation : 22 mars 2013

Date de la publication : 2 avril 2013

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Daniel LARREGOLA, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Isabelle CHEDEVILLE, Chantal BADENCO, Yves CARRIE, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Maryse PAYSSE.

**POUVOIRS** : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Yves CARRIE (pouvoir à Claude PAHU), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maryse PAYSSE (pouvoir à Nicole RIEUDEBAT).

**Secrétaire de séance** : Emmanuel ALONSO.

**Motion sur le financement de la réforme des rythmes scolaires**

Les élèves français ont la journée de classe la plus longue en Europe : 6 heures quotidiennes alors que la moyenne des autres pays est de 4 à 5 heures par jour.

C'est aussi en France que l'année scolaire est la plus courte (144 jours contre 187 jours en moyenne), alors qu'elle concentre l'un des plus grands nombres d'heures de classe : 840 heures contre 620 en Norvège, par exemple.

La semaine de 4 jours, instaurée en 2008, constitue également une exception française.

Comptant un tiers d'heures d'enseignement de moins que la France, la Finlande (608 heures annuelles d'enseignement) décroche de très bons scores aux tests PISA qui évaluent les compétences des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en culture scientifique, alors que notre pays n'obtient que des résultats moyens.

Selon les chrono-biologistes et les psychologues, les rythmes de l'enfant et ceux de l'école française ne sont pas en harmonie, compte tenu de l'extrême concentration du temps scolaire. La Conférence nationale sur les rythmes scolaires, l'Académie de Médecine et la mission parlementaire d'information sur ce sujet partagent cet avis. Les inconvénients de la semaine de 4 jours à l'école primaire font, en particulier, l'unanimité. En résumé, l'organisation actuelle du temps de l'enfant est jugée néfaste en provoquant des ruptures de rythme et de la fatigue, ce qui ne favorise ni l'épanouissement physique et psychique des écoliers, ni les apprentissages. La part des élèves en difficulté augmente.

Les fédérations de parents d'élèves, les syndicats des enseignants, les représentants des collectivités territoriales, les chercheurs se sont déclarés à l'été 2012 favorables aux modifications de ces rythmes scolaires pour les rendre plus respectueux des rythmes naturels, et ont jugé la réforme proposée à la fois pertinente et nécessaire.

A AUREILHAN, nous avons de l'ambition pour les enfants, sans discrimination aucune. Le temps libéré permettra de mener des activités sportives, culturelles, artistiques, ou bien ludiques tout simplement. L'organisation périscolaire offrira à tous, quels que soient les milieux sociaux dont sont issus les élèves, différentes initiations à des disciplines nouvelles afin que chacun développe sa curiosité intellectuelle et renforce son plaisir d'apprendre, en un mot puisse s'épanouir.

L'application de ces nouveaux rythmes scolaires demandera des efforts à un grand nombre d'acteurs. Elle aura un coût dans une période de contrainte budgétaire et d'investissement particulièrement élevé pour notre Collectivité.

Un fonds d'amorçage a été créé par l'Etat, avec une aide financière accrue pour les Communes les plus défavorisées. Celles qui reporteront la réforme à la rentrée 2014 ne bénéficieront d'aucune subvention. Aureilhan, qui mettra en place les nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013, en bénéficiera et percevra de l'Etat 90 euros par élève pour l'année scolaire à venir.

**Le Conseil Municipal d'Aureilhan, ville à faible potentiel financier mais dont l'éducation constitue une priorité fondamentale des politiques publiques communales, va devoir faire face à une nouvelle charge pour optimiser les rythmes scolaires. Aussi, en cohérence avec ses principes de gestion sérieuse et de responsabilité partagée, il demande au Gouvernement :**

- de négocier avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales, dans le cadre de la future convention d'objectifs, un accompagnement financier pour les Communes qui assureront des activités périscolaires de qualité ;
- de pérenniser le fonds d'amorçage afin que, face à une nouvelle dépense à caractère durable, la recette demeure, elle aussi, permanente.

**VOTE :**

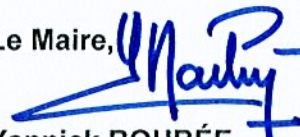
**Exprimés : 28**

**Pour : 17**

**Abstentions : 0**

**Contre : 11 (Mme Gasquet, M Rivière, Mme Badenco, M Espejo, M Larregola, M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat).**

P.C.C.

Le Maire,   
Yannick BOUBÉE.

